

**Question des élus SNTRS CGT au CA INSERM du 7 décembre 2017
à monsieur Alain BERETZ, Directeur Général de la Recherche et de l'Innovation
(DGRI) au MESRI**

Monsieur BERETZ,

Vous avez déclaré, lors d'une audition dans le cadre de la procédure budgétaire au Sénat, que vous envisagiez la généralisation du nouveau contrat de chantier à l'ensemble des métiers de la recherche, y compris au CNRS et à l'Inserm, par dérogation. Le cabinet travaillant pour faire passer ses dispositions dans les ordonnances à venir.

De plus lors de cette audition, vous avez affirmé que *« le taux de précarité est un indice de dynamisme des laboratoires ! Plus il y a de précaire plus les labos sont innovants ! »*

Confirmez-vous ces déclarations.

Vous ne serez pas étonné de notre totale opposition à cette mesure ainsi que notre indignation de votre vision des bienfaits de la précarité.

Nous considérons que la précarité désorganise le travail des laboratoires et des services. Elle s'oppose à l'efficacité de la recherche. Elle a pour conséquence une dégradation de l'ambiance dans les laboratoires et les services laquelle génère, chez beaucoup de personnels, un malaise, une souffrance.

Donc pour nous, il y a urgence à résorber la précarité. Cette résorption passe par un véritable plan d'intégration des personnels précaires assurant des fonctions pérennes et évidemment par des créations en nombre suffisant de postes de titulaires. Ceci est un impératif de justice sociale et une condition indispensable pour améliorer les conditions de travail et assurer la qualité de la recherche.